DGE NEWSLETTER

novembre 2019

Ministère de l'Intérieur

Direction générale des Eléctions

Retrait de la carte d'identité biométrique CEDEAO : la DGE assiste les citoyens à travers une ligne verte

La ligne verte est mise en place déjà depuis 2017 par la Direction Générale des Elections et la Direction de l'Autonomisation des fichiers avec le financement de la République fédérale de l'Allemagne à travers le Centre Européen d'Appui Electoral ECES.

C'est un centre d'appels mis à la disposition des citoyens aux fins de vérification de leur enrôlement et de la disponibilité de leur carte d'identité biométrique. Cette plateforme dispose également d'un ensemble de moyens pour renseigner les citoyens sur les informations liées à leur carte d'identité.

Ainsi, le citoyen désireux de récupérer sa carte, est invité à appeler au **800 00 2017. L'appel est gratuit et peut se faire du lundi au samedi de 08h à 19h**. Il devra fournir à l'occasion des informations telles que son nom, prénom, date et lieu de naissance et son numéro de récépissé. Après quoi, l'opérateur pourra informer sur la disponibilité de la carte et sur le lieu de retrait.

A titre d'exemple, le centre d'appels a enregistré 9195 appels le mois d'octobre provenant principalement de Dakar, Diourbel, Thiès. Parmi ces appels, les téléconseillers ont renseigné sur la disponibilité de 4245 cartes et sur l'état de 4950 cartes non produites pour cause de blocage, non-validation et erreur de filiation.

Dialogue politique: huit points de consensus acquis

Le dialogue politique qui a été annoncé par le président de la république Macky Sall, après la confirmation de son élection en 2019, est lancé le 9 mai de la même année par le ministre de l'intérieur Aly Ngouille Ndiaye à l'hôtel Ngor Diarama de Dakar. Les concertations, qui ont débuté le 12 juin 2019, se tiennent tous les mardis et jeudis.

C'est à partir de la dixième rencontre, le 16 juillet 2019, qu'un premier consensus a été acquis sur le report des élections locales prévues initialement le 1 décembre 2019. Suite à cela d'autres consensus ont été acquis notamment :

- L'audit du fichier par un cabinet indépendant
- L'évaluation du processus électoral, depuis la refonte partielle de 2016 jusqu'à la proclamation des résultats de l'élection présidentielle de 2019. Cette évaluation est prévue sur une période de 6 mois et sera pilotée par un cabinet indépendant.
- L'élection du maire et du président de conseil départemental en position de tête de liste majoritaire de même que les conseillers municipaux et départementaux au suffrage universel direct.
- L'harmonisation du pourcentage de répartitions des sièges pour les élections départementales et celui des élections municipales (45% au scrutin de liste majoritaire et 55% au scrutin de liste proportionnelle).
- Le projet de règlement intérieur pour le bon fonctionnement des conseils municipaux et départementaux à soumettre aux élus locaux.
- La restauration de la liste proportionnelle de la ville.
- L'accord sur l'élection de la tête de liste proportionnelle comme maire de ville (55% sur la liste proportionnelle) et (45% issus des conseillers élus sur les listes majoritaires des communes constitutives).
- L'obligation de présenter deux listes aux élections départementales (liste majoritaire et liste proportionnelle).

Les concertations sur le processus électoral se déroulent en présence des partis politiques et des acteurs institutionnels et non institutionnels impliqués dans le jeu électoral comme l'administration électorale, la CENA, LE CNRA, La société civile.

À ce jour, certains sujets continuent de faire l'objet de controverses, comme l'élection des adjoints au maire, des vice-présidents et des secrétaires élus des conseils départementaux, le bulletin unique, la caution, le parrainage, les vacances et suppléance entre autres.

L'histoire des élections au Sénégal

La première élection sénégalaise a eu lieu le 1er décembre 1963, le même jour que les élections législatives. De 1963 à 1973, le Sénégal est alors un régime à parti unique sous l'égide du l'Union Progressiste Sénégalaise de Léopold Sédar Senghor qui se présente sans opposant. En 1978, pour la première fois dans l'histoire du Sénégal plusieurs candidats se présentent à la présidentielle.
En 2000, c'est la première fois dans le pays qu'une élection présidentielle se joue en deux tours. Le président sortant Abdou Diouf est battu par Abdoulaye Wade qui devient le troisième président de la République du Sénégal. En 2012, la dixième élection depuis l'indépendance du Sénégal élit le président de la république Macky Sall pour un mandat de 7ans. Depuis l'indépendance, le Sénégal a connu 11 élections présidentielles, 14 élections législatives, 5 élections locales et 5 référendums.

Elections présidentielles de 1963 à 2019

- 1963 : 86% de taux de participation – 95,52% des voix pour Léopold Sédar Senghor
- 1968 : 94,69% taux de participation -99,4% des voix pour Léopold Sédar Senghor
- 1973 : 97,41% taux de participation – 97,01% des voix pour Léopold Sédar Senghor
- 1978 : 62,87% taux de participation - 82,20% des voix pour Léopold Sédar Senghor
- 1983 : 56,69% taux de participation - 83,35% des voix pour Abdou Diouf
- 1988 : 58,76% taux de participation - 73,21% des voix pour Abdou Diouf
- 1993 : 51,46% taux de participation - 58,40 % des voix pour Abdou Diouf
- 2000 : au 1er tour 62,23% taux de participation - 31.01% des voix pour Abdoulaye Wade ; au 2e tour 60,75% taux de participation - 58,49% des voix pour Abdoulaye Wade
- 2007 : 70,62% taux de participation - 55,90% des voix pour Abdoulaye Wade
- 2012 : au 1er tour 51,58% taux de participation - 26,58% des voix pour Macky Sall ; au 2e tour 55% taux de participation - 65,80% des voix pour Macky Sall
- 2019 : 66,27% taux de participation - 58,26% des voix pour Macky Sall

Ministère de l'Intérieur

Direction générale des Eléctions

République fédérale de l'Allemagne
Ministère des Affaires étrangères

ECES
CENTRE EUROPEEN D'APPUI ELECTORAL

Elections législatives de 1957 à 2017

- 1957 : 54,62 taux de participation - 78% pour le Bloc Populaire Sénégalais (BPS), 11,5% pour le Parti Sénégalais d'Action Sociale (PSAS), 10,1% pour les listes régionales, 0,3% pour les autres listes
- 1959 : 74,45 % taux de participation - 82,99% pour l'Union Progressiste Sénégalais (UPS), 12,07% pour le Parti de la Solidarité Sénégalaise (PSSS), 4,89% pour le Parti du Regroupement Africain-sénégalais (PRA), 0,04% pour les autres listes
- 1963 : 89,83 % taux de participation - 94,20% pour l'Union des Progressiste Sénégalais (UPS), 5,80% pour Démocratie et Unité Sénégalaise (DUS)
- 1968 : 93,03% taux de participation – 99,5% pour L'Union Progressiste Sénégalais (UPS)
- 1973 : 97% taux de participation – 99,94% pour l'Union Progressiste Sénégalais (UPS)
- 1978 : 62,2% taux de participation - 81,74% pour l'UPS renommé PS (PS), 17,88% pour le Parti Démocratique Sénégalais (PDS), 0,38% pour le Parti Africain de l'Indépendance (PAI)
- 1983 : 56,3% taux de participation - 79,94% pour le Parti Socialiste (PS), 13,97% pour le Parti Démocratique Sénégalais (PDS), 2,71% pour le Rassemblement National Démocratique (RND), 1,21% pour le Mouvement Démocratique Populaire (MDP), 1,12% pour la Ligue Démocratique/ Mouvement pour le Parti du Travail (LD/MPT)
- 1988 : 57,8% taux de participation - 71,34% pour le Parti Socialiste (PS), 24,74% pour le Parti Démocratique Sénégalais (PDS), 1,41% pour la Ligue Démocratique/Mouvement pour le Parti du Travail (LD/MPT), 1,18% pour le Parti pour la Libération du Peuple (PLP)
- 1993 : 41% taux de participation - 56,56% pour le Parti Socialiste (PS), 30,21% pour le Parti Démocratique Sénégalais (PDS), 4,9% pour le Rassemblement National Démocratique (RND), 4,13% pour la Ligue Démocratique/ Mouvement pour le Parti du Travail (LD/MPT), 3,04% pour le Parti de l'Indépendance et du Travail (PIT)
- 1998 : 39,27% taux de participation - 50,2% pour le Parti Socialiste (PS), 19,2% pour le Parti Démocratique Sénégalais (PDS), 13,22% pour l'Union pour le Renouveau Démocratique (URD), 4,9% pour le Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (PADS), 3,7% pour la Ligue Démocratique/ Mouvement pour le Parti Du Travail (LD/MPT)
- 2001 : 67,4% taux de participation - 49,58% pour la Coalition Sopi, 16,13% pour l'Alliance des Forces de Progrès, 17,36% pour le Parti Socialiste Sénégalais, 3,68% pour l'Union pour le Renouveau Démocratique, 4,05% pour le Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme
- 2007 : 34,75% taux de participation - 69,21% pour la Coalition Sopi 2007, 5,04% pour la coalition Takku Defaraat Sénégal, 4,94% pour la coalition And Defar Sénégal, 4,35% pour la coalition War Wi, 4,25% pour le Rassemblement pour le peuple
- 2012 : 36,67% taux de participation - 53,06% pour Unis pour l'espoir (BBY), 15,23% pour le PDS, 7,30% pour Bokk Guiss Guiss - 5,78% pour Bes Du Nakk, 3,60% pour MRDS
- 2017 : 53,66% taux de participation - 49,47% pour Unis Pour l'Espoir (BBY), 16,68% pour Manko Wattu Senegal, 11,72% pour Manko Taxawou Sénégal, 4,69% pour le Parti de l'Unité et du Rassemblement (PUR), 1,97 % pour la Convergence Patriotique Kaddu Askan Wi

Référendums de 1963 à 2016

- 1963 (sur la suppression du poste du premier ministre) : 94,28% taux de participation - 99,45% OUI et 0,55 NON
- 1970 (sur la restauration du poste du premier ministre) : 99,96% taux de participation - 99,96 OUI et 0,04 NON
- 2001 (sur le projet de nouvelle Constitution) : 65, 74 % taux de participation - 65,74% OUI et 34,26%NON
- 2016 (sur 15 points, dont la durée du mandat du président) : 39% taux de participation 62,64% OUI et 37,36% NON

Elections locales

Depuis 1996, le Sénégal a connu 4 élections locales dont 3 régionales, municipales et rurales en 1996, 2002, et 2009. C'est à partir de 2014 avec l'acte 3 de la décentralisation, adopté en 2013, que les élections régionales, municipales et rurales au Sénégal sont passés d'élections locales en deux ordres: départementales et municipales.

SOURCES : Wikipedia, Les élections présidentielles au Sénégal de 1963 à 2012 (Ismaila Madior Fall), archives de la DGE

Appelez 800002017

pour chercher votre carte d'identité CEDEAO

Je suis citoyen

j'ai ma carte d'identité CEDEAO

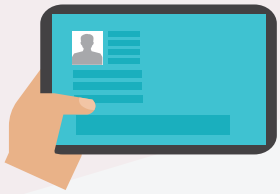

Ministère de l'Intérieur

Direction générale des Eléctions

République fédérale de l'Allemagne
Ministère des Affaires étrangères

ECES
CENTRE EUROPEEN D'APPUI ELECTORAL